

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 54 (1992)

Heft: 1

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exploitation de machines en commun

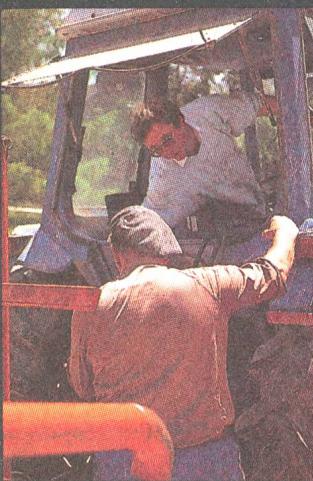
Un projet de film qui devrait donner de nouvelles motivations et encourager la collaboration dans l'agriculture est en discussion. Ne nous faisons aucune illusion: le slogan «ensemble, c'est plus facile» n'a pas fait tant d'émules dans l'agriculture, même si la tension entre les recettes et les dépenses se resserre et que l'on doive épargner à tout bout de champs (sic!). Afin de dépasser ce point mort, les représentants de diverses organisations paysannes se sont retrouvés lors d'une première réunion ce printemps au centre ASETA à Riniken, sur l'invitation de la Commission Technique no 3 «Exploitation de machines en commun».

Plus que tout autre secteur, l'agriculture doit, sous sa propre contrainte, tout mettre en œuvre pour réduire ses coûts de production. Au terme de cette seconde réunion, des propositions très concrètes dans ce sens ont toutefois fait défaut au délégué de l'USP, M. Hansjörg Frank. Tout de même les représentants des diverses organisations paysannes et des écoles d'agriculture décidèrent de poursuivre le dialogue et de rassembler une documentation sur le sujet de l'exploitation en commun. Un court métrage actualisé et tourné en vidéo devrait donner un élan nouveau à cette idée d'exploitation dont les premières images «Der Maschinenring» avaient été filmées il y a 20 ans déjà, avec de petits moyens.

Economie réalisée grâce à l'exploitation de machines en commun: un nouveau film vidéo devrait appuyer cette idée de collaboration

Exploitation de machines en commun

Si l'on considère la collaboration entre exploitants, l'exploitation de machines en commun (EMC) n'est qu'une partie de cet aspect: nature et tradition seront aussi prioritaires au sein de la CT no 3. Tout en tenant compte de ces derniers facteurs et de leur efficacité dans une EMC, la CT no 3 va établir des lignes directives qui stipuleront les principes essentiels de l'exploitation de machines en commun. Pour M. Paul Muri de l'école d'agriculture de Liebegg en Argovie il faut voir l'élaboration de ces lignes directives dans une vue élargie de la collaboration entre exploitants. Un des buts que l'on se propose d'atteindre – avec la participation de la centrale de fournitures scolaires pour l'agriculture de Zollikofen – est de réunir toutes ces directives dans une documentation intitulée «Collaboration entre exploitants» et qui serait destinée à la vul-



garisation agricole et politiciens intéressés. L'usager tirera de ce document ce qu'il désire savoir et pourra trouver dans son contenu, les réponses à ses questions.

EMC comme argument de vente

L'exploitation de machines en commun a une longue tradition derrière elle: dans les relations entre voisins, l'échange est la règle. Pour étendre l'action et la revalorisation de ces échanges dans le cadre d'un « cercle de machines », M. Beat Steiner du Service de prévention des accidents suggère d'examiner les nouvelles machines sous l'aspect de leur compatibilité. Si cela en est le cas, l'EMC pourra être un argument de vente non négligeable.

Un projet de film sous de bons auspices

Une fois de plus, les experts ont la confirmation que la diminution des coûts, suite à l'exploitation de machines en commun est tout d'abord une affaire personnelle entre exploitants, et que la confédération, resp. les cantons pourront alléger le financement des machines par des crédits d'investissement. Selon l'avis de M. Charles Kaufmann de la section « Crédit agricole » de l'office fédéral de l'agriculture la Confédération soutient dans la pratique toutes mesures tendant à réduire les coûts et fait part de son intérêt pour toutes formes de collaboration. C'est pourquoi les chances sont intactes de recevoir un soutien financier pour le

nouveau film. Il est – selon l'avis de M. Kaufmann – toutefois recommandé de soumettre à la réflexion un grand éventail de solutions pour l'EMC et parmi elles, le système des coopératives, solution pratiquée en Suisse romande. Les coûts du tournage de ce film sont estimés à Fr. 50 000.– au maximum.

Collaboration entre exploitants

Comme nous l'avons mentionné, l'exploitation de machines en commun n'est que l'une des facettes de la collaboration entre exploitants. L'économie réalisée dans les **projets de construction** est très importante surtout à partir du moment où les bâtiments seront exploités en commun. Soulignons tout de même qu'un projet de construction et son – exécution par une coopérative en bâtiment ne peut-être comparé avec un échange quotidien de machines. De l'avis du président de l'ALB-CH et du collaborateur de la SAB, M. Heinz Abersold, des parallèles existent. Même si les réflexions concernant la collaboration font partie des projets d'avenir, elles ne sont pas étrangères à l'idée de la **mise en valeur des produits de la ferme et de leur écoulement sur le marché**, d'autant plus s'ils se présentent comme une spécialité quelconque. De plus, la confédération va mettre sous sauvegarde quelques centaines d'hectares de tourbière qui devront être entretenues de façon professionnelle, soit « agricole ». Ce n'est pas seulement dans ce domaine qu'il faut se présenter au public en tant qu'entrepreneur agricole: dans le **« secteur communal »**

Le service d'entre-aide aussi bien dans l'exploitation que dans le ménage est aussi une forme de coopération. Grâce à un marché de travail saturé, il est à nouveau possible d'engager aujourd'hui des jeunes gens et de les motiver pour un service dont personne ne peut se passer, déclare le secrétaire des paysans argovien, M. Reinhold Bertschi. Il est possible de concevoir de nouvelles formes sanctionnant ce genre de services et M. Beat Steiner parle même de concentrer ces services par région. De plus, il ne faut pas oublier que les salaires accordés pour ce secteur sont plus faibles comparés à ceux d'une coopérative en bâtiment.

Des pas concrets

Après avoir pris des points de repères au cours d'une première réunion, la marche à suivre a été proposée lors d'une deuxième réunion sur le thème de l'échange des machines entre exploitants en particulier, et sur une collaboration efficace en général. L'avenir nous dira si sous la coordination de l'Union Suisse des Paysans des pas concrets se feront pour réduire des frais dans la pratique. Les possibilités à disposition dans la construction agricole seront commentées lors d'une prochaine réunion au siège de l'ASETA à Riniken. Dans un avenir immédiat les efforts de l'agriculture, par le biais de la collaboration entre exploitants, devraient contribuer à la réduction des coûts pour être portés à la connaissance d'un large public.

Zw.

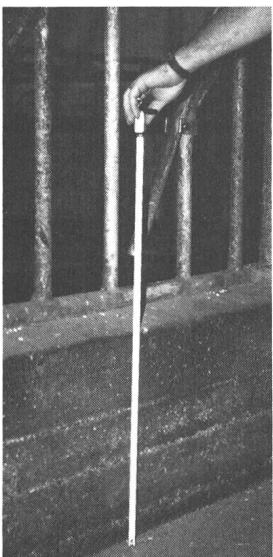


Centre de Cours de Grange-Verney, 1510 Moudon, Tél.: 021/905 44 21

Programme des cours 1992

date:	spécification:	type:	jours:
21./22.01.	Informatique: Facturation de travaux, contrôle des débiteurs. S'adresse aux agriculteurs, entrepreneurs de travaux agricoles	I3	2
20.01.	Isolation des bâtiments	MES8	1
24.01.	Revêtement de crèches au polyester et fibre de verre	M7	1
29./30./31.01.	Soudure autogène	M3	3
03./04.02.	Travaux de maçonnerie	MES9	2
05.02.	Pose de rustique d'intérieur	MES7	1
06.02.	Adaptation des pulvérisateurs aux traitements à faible volume d'eau. Réglage, contrôle avec ou sans électronique	E2	1
07.02.	Affûtage mèches à métaux, couteaux, ciseaux	M9	1
11./25.02.	Informatique: Utilis. d'un logiciel intégré, élaboration de petits progr., question de listes d'adr., bétail, contingent, parcelle, ect.	I2	2
10.02.	Réfection d'appartement, pose de revêtement sol, parois, plafond	MES5	1
11.02.	Courant 220-380 V Que peut-on faire soi-même?	E3	1
12./13.02.	Réparation et pose de freins hydrauliques	AR16	1
14.02.	Pose de sol en terre cuite et faïence	MES6	1
24./25./28.02.	Réparation machines et tracteurs	AR3	7
+ 02./03.03.			
26./27./28.02.	Soudure électrique	M2	3
04./05./06.03.	Soudure électrique 2 ^{ème} degré, Construction à l'aide de la soudure	M8	3
11.03.	Pose de sol en terre cuite et faïence	MES6	1
19.03.	Pourelle: clouer, scier, percer, etc.	NOUV.	1

S'annoncer à l'ASETA, Centre de cours de Grange-Verney, 1510 Moudon
(Tél. 021/905 44 21)



Journées d'informations

- Vendredi, 24 janvier 1992 à 13.30 h.
Rest. Saint-Georges, Corminboeuf
(Orateur: Maxime Philipona)
- Vendredi, 31 janvier 1992 à 13.30 h.
Rest. du Rond-Point de Beaulieu,
Lausanne
- Vendredi, 21 février 1992 à 13.00 h.
Hôtel de la Paix – Cernier
(Orateurs Lausanne et Neuchâtel:
M. Philipona et P.-I. Guyot)

«Les constructions rurales et la protection des animaux»

- Les exigences de la législation sur la protection des animaux.
- Conséquences «pratiques et économiques» lors d'assainissements, d'agrandissements ou de constructions.

Orateurs:

M. Maxime Philipona, Institut agricole de l'Etat de Fribourg
M. Pierre-Ivan Guyot, ing. agr. EPFZ,
Office cantonal de l'équipement agricole, Neuchâtel

Assurance RC

Hausse disproportionnée des primes

ASETA. Comme nous l'avons appris, les primes de l'assurance responsabilité civile pour véhicules agricoles ont subi une hausse disproportionnée, basée sur une nouvelle ré-partition des frais administratifs.

Une assurance RC pour tracteur accuse une quote-part de frais administratifs de 62,7% alors que seuls 36,3% sont prévus pour couvrir les risques. Ce rapport serait plus ou moins acceptable; pourtant, en ce qui concerne les moissonneuses-batteuses, les frais administratifs représentent 81,6% et resp. 86% pour une faucheuse, rapport totalement disproportionné. Comparons: 35,9% pour les voitures de tourisme, et 17,9% pour les camions. Les pourcents restants servent à couvrir le risque.

En son temps, nous avions informés nos lecteurs de la résolution décidée par notre association afin de protester contre la hausse massive de ces primes. Cette résolution a été adressée au Dépt de Justice et Police à Berne et, sur la base de nos propres polices d'assurance, nous avons déposé un recours contre l'augmentation des primes. A notre connaissance, une trentaine de recours sont parvenus dans les délais à l'instance précitée dont 12 de la part des membres de notre association, soutenus financièrement par leur section et déposés aux noms des sections et de leurs membres.

Lesdits recours ont été envoyés à l'Office fédéral des assurances privées afin qu'il prenne position. Cet office renverra sa recommandation de soutien ou de rejet au service des recours du DPD. On s'attend à une décision de ce département cette année encore. Un recours au Tribunal fédéral à Lausanne n'est pas exclu.

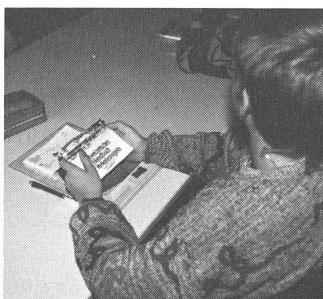
Juridiquement, il faut s'acquitter du montant des primes pour 1992 car les réclamations ne sont soumises à aucun ajournement. Toutefois, les sociétés d'assurances devront rétrocéder les montants versés en trop ou les porter au crédit des nouveaux décomptes de primes.

Education routière

Cat. G: cours pour moniteurs

Dans le cadre des activités de nos sections, la préparation à l'obtention du permis G sanctionnée par un examen, prend une place prépondérante. Comme on le sait, ce permis permet non seulement de conduire un tracteur mais il inclut aussi les exigences théoriques requises à tout jeune qui désire rouler à vélo-moteur. Ainsi, le nombre des intéressés est nettement supérieur à la nouvelle génération de conducteurs de tracteurs. De nouveaux besoins naissent de cette situation, liée à la formation des moniteurs; des cours dispensés à intervalles réguliers offrent aux moniteurs la possibilité de perfectionner leurs moyens didactiques.

Ainsi, le 31 janvier 1992, l'ASETA organise un cours pour moniteur, cat. G à Rinniken. Au centre de l'attention, l'exposé sur l'éducation routière de M. Stefan Siegrist, chef du dépt «Formation» au Bureau de prévention des accidents, à Berne.



Cours pour cat. G: les jeunes conducteurs – de tracteurs ou de vélo-moteurs – apprennent à se comporter correctement dans la circulation. On dispose aussi de documents en diverses langues destinés aux travailleurs étrangers.



Presses à rouleaux de Welger

du spécialiste de presses

- Cylindres profilés formés de segments
- Chaînes de commande extra fortes éliminant toute usure prématuée
- Dispositif de noueur expérimenté répondant à toutes les exigences:

FICELLE – FILET – FEUILLE



Savez-vous entre autre que la plupart des presses à rouleaux vendues en Europe sont construites selon le »système Welger«?

Qualité – mondialement réputée

Agrar

Agrar Fabrique de machines agricoles SA
9500 Wil SG

Tél. 073 / 25 16 25

Ces machines sont exposées à l'AGRAMA à St-Gall, halle 3.1, stand 3.104.

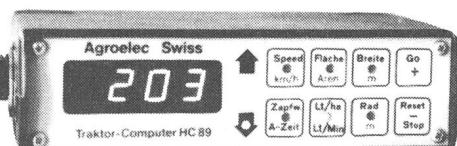


depuis 1979

- tachymètre digital pour chaque tracteur
- tachymètre avec compteur de surface
- compteur de surface avec multifonctions
- compteur d'heures de travail
- régulateurs pour machines d'arrosage, etc.



dès Fr. 420.-



manipulations simples

AGRAMA, halle 1, tout en haut.

AGROELEC AG, R. Zuber, 8477 Oberstammheim, tél. 054-451477



Conduites d'eau en matériel synthétique

de toutes tailles et puissances.
Tuyaux synthétiques et câbles électriques, etc.

Tuyaux d'eau Tuyaux de drainage Robinetterie

Robinets, soupapes, angles, etc.

ERAG, E.Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12

Compresseur à air

Installations automatisées avec 10 atm rel,
avec chaudière, dès Fr. 585.-.
Accessoires et pièces détachées.

Compresseurs à prise de force

5 m de tuyaux y compris et raccord de pompe
Fr. 310.-.

Pistolets à peinture, gonfleurs de pneus,
outils à air comprimé.

Demandez liste de prix détaillée directement
auprès du fabricant.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12

Les têtes
intelligentes se
protègent



Des roues sur mesure

- plus de 140 dimensions, de 8" à 48 pouces avec voie fixe ou réglable
- largeur de voie, (donc largeur totale) exactement selon vos désirs
- production des jantes, production des valves et renforcement des aléses de roues selon vos exigences individuelles
- chaque roue est mesurée et enregistrée en fonction de sa hauteur et de sa déformation latérale. Les listes de ces mensurations sont disponibles sur demande. Nous livrons rapidement et continuellement des roues pour n'importe quel véhicule et utilisation (en permanence plus de 3000 jantes en stock).

Plus jamais de pannes de
roues grâce à



Même en terrain hostile aux
pneus, vous roulez toujours
avec la même pression.
Les propriétés de conduite des
pneumatiques sont
parfaitement maintenues.
Téléphonez-nous, nous
vous conseillerons volontiers!



Frères Schaad SA
Fabrique de roues
4853 Subingen 065/44 32 82

PRUDENCE... HANSPIETER WYSS



Bureau suisse de prévention des accidents bpa